Zeitschrift: Technique agricole Suisse

Herausgeber: Technique agricole Suisse

Band: 51 (1989)

Heft: 9

Rubrik: SVLT ASETA

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Crédit de construction pour le bâtiment de l'Association

Zw. A l'occasion d'une assemblée extraordinaire des délégués à Berne, les représentants des 22 sections de l'ASETA ont approuvé récemment à l'unanimité un crédit de construction de 1,9 millions de francs. Le nouveau bâtiment de l'Association sera disponible dès l'hiver 1990/91. Son inauguration fera date dans l'histoire de l'Association vieille de 65 ans.

L'Association suisse pour

l'équipement technique de l'agriculture comptant 36'000 membres dans toute la Suisse représente les intérêts de l'agriculture en matière de prévention des accidents, de circulation routière agricole et de technique agricole. A cet effet, elle met à disposition des membres un service technique propre à titre d'organe de consultation et met sur pied différentes commissions.

Nous avons présenté à fond le projet du nouveau bâtiment dans le numéro 7/89 de Technique agricole.

Afin d'éviter toute interruption des cours, le Centre de cours

existant, dans la mesure où il doit faire place au nouveau bâtiment, doit être immédiatement démoli au terme de la prochaine saison de cours afin que l'on puisse débuter dans les délais et sous le nouveau toit le programme d'hiver dès l'arrièreautomne 1990. La dislocation du Secrétariat central et de la rédaction est moins liée à une échéance et peut avoir lieu au cours de l'hiver 90/91. Le coût du nouveau bâtiment a été évalué à 1,9 mill. de francs. Le financement est assuré par 3 piliers: moyens propres de l'Association, prêts à un taux avantageux des sections et prêt hypothécaire.

La moissonneuse-batteuse dans la circulation routière

1. Bonne signalisation

Contrôlez le fonctionnement impeccable des feux arrières, des feux de gabarit, des clignoteurs ainsi que du feu jaune tournant.

2. Dispositifs de protection

Avant chaque course sur la voie publique, fixez tous les dispositifs de protection.

3. Barres de coupe extra-larges

Les barres de coupe d'une largeur dépassant 3 m seront démontées à chaque course sur la voie publique – même pour des courses entre deux parcelles dont l'éloignement ne comprend que quelques centaines de mètres.

4. Eviter toute formation de colonnes

Le conducteur de moissonneuse-batteuse est également partenaire dans la circulation routière. En se rangeant sur le côté avant tout sur des voies à forte circulation – il évitera la formation de longues colonnes.

5. Obliquer

Prudence en obliquant: La moissonneuse-batteuse oscille latéralement!

6. Battage à proximité d'une route

Faites attention, lors du battage sur parcelles à proximité de toute route, que les autres utilisateurs ne soient pas dérangés par la paille, la poussière et les balles.

- Pensez à leur sécurité!

7. Défense de circuler à certaines heures

Il est défendu de circuler dans les localités de plus de 10'000 habitants pendant les heures mentionnées ci-dessous:

7.30 h à 8.30 h et 11.30 h à 12.30 h.

13.30 h à 14.30 h et 17.00 h à 19.00 h.

8. Boissons alcooliques

L'alcool ne réduit pas seulement la sécurité dans le trafic routier – pour les conducteurs de moissonneuses-batteuses également, la limite se situe à 0,8% – mais aussi les capacités et la concentration du conducteur lors du battage.